

EXPERTISES « SPÉCIFIQUES »

1. EXPERTISE 1 : ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE II

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Conformément à la notification du 10 mai 2007, les objectifs de la deuxième mission d'expertise relative aux zones d'activités économiques étaient :

- participation à la task force en tant qu'observateur ;
- élaboration d'une méthodologie (identification des critères, collecte des données y associées) et application des critères aux zones urbanisables ;
- contribution à l'élaboration d'un programme de modifications planologiques via l'application des mêmes critères aux zones non urbanisables.

1.2 TÂCHES MENÉES

Le rapport provisoire remis début octobre 2007 dans le cadre de l'expertise ZAE II a permis de faire le point sur :

- une trentaine des critères à prendre en compte pour déterminer les terrains qui peuvent être exclus d'une affectation économique et ceux qui présentent de réelles potentialités ;
- les bases de données associées à ces critères.

Sur la base d'une douzaine de critères pour lesquels existent des bases de données adéquates, une cartographie a été élaborée de manière à identifier les terrains soumis à une série de contraintes de divers niveaux. Appliqués à certaines zones urbanisables des plans de secteur (ZAE, ZACC, ZSPEC et Zones blanches), ces critères ont permis de faire une première estimation de l'offre apte à accueillir à court terme un nouveau parc d'activités économiques. Une confrontation de cette offre avec la demande estimée à l'occasion de la première expertise ZAE et une première quantification des terrains urbanisables aptes à être déclassés terminaient ce rapport. Notons, que l'équipe de recherche a identifié pour l'ensemble de la Région wallonne les terrains soumis aux différentes contraintes (physiques, environnementales, juridiques...) actuellement cartographiables. Cette donnée pourrait être valorisée dans des recherches ou expertises ultérieures.

Suite au dépôt du rapport, il a été demandé à l'équipe de recherche de reproduire plusieurs jeux de cartes issus du croisement de cette première série de contraintes avec les disponibilités existantes au sein des plans de secteur. L'équipe de recherche a également rédigé une notice explicative destinée aux utilisateurs de ces cartes.

Les résultats du rapport ont fait l'objet d'une présentation lors de l'inter-cabinet du 3 décembre 2007.

Dans l'attente d'instructions concernant la suite à donner à ce travail, seul le critère de l'accessibilité routière a fait l'objet d'investigations depuis la remise du rapport parmi l'ensemble des critères dont la cartographie des contraintes n'avait pu être confrontée à celle des disponibilités des plans de secteur. La modélisation de l'accessibilité routière a ainsi abouti à une première production cartographique. Depuis lors, le Groupe de travail inter-cabinets aménagement du territoire a décidé, lors de sa réunion du 11 décembre 2007, que la mission confiée à la CPDT dans le cadre de l'expertise ZAE II était clôturée.

La méthodologie développée dans le cadre de cette expertise est reprise et complétée dans une note de recherche intitulée « Vers un développement territorial durable – critères pour la localisation optimale des nouvelles activités ». La méthodologie y est affinée dans le but d'identifier, à terme, les localisations optimales des activités humaines de type urbain dans une optique de développement territorial durable, indépendamment du zonage défini par le plan de secteur. Pour plus d'informations, le lecteur peut se référer à l'expertise veille.

1.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

L'équipe s'est principalement attelée à la conception d'outils d'aide à la décision. Ces outils sont utilisés afin d'identifier la localisation optimale des nouvelles zones d'activités économiques. Ces outils ont directement été utilisés par le Cabinet dans le cadre du « Plan Marshall ».

Voici un résumé des outils développés :

- méthodologie pour l'identification des localisations optimales des activités dans une optique de développement durable ;
- cartographie de la localisation optimale des activités économiques et note explicative y afférente ;
- carte d'accessibilité routière.

ANNEXES À L'EXPERTISE 1 ZAE II

- Annexe 1 : Notice explicative destinée au Cabinet pour l'utilisation des cartes de « localisation optimale des activités économiques » ;
- Annexe 2 : Sur support informatique, l'ensemble des cartes transmises au Cabinet dans le but d'identifier de nouveaux terrains pour l'accueil de parcs d'activités économiques.